



Assemblée générale ordinaire

Mardi 29 mai 2012

RÉSOLUTION

Concertation à l'OMP

Considérant les résolutions de l'AD de la SPG du 3 mai 2011, de l'Assemblée du personnel de l'OMP du 24 mai 2011, de l'AGO du 7 juin 2011, de l'Assemblée du personnel du 7 mai 2012;

Les membres de la SPG, réuni-e-s en Assemblée générale ordinaire, le 29 mai 2012,

- **Continuent de dénoncer** la faiblesse du processus de concertation entre la direction de l'OMP et l'association professionnelle (un exemple parmi d'autres : la direction a proposé un groupe de travail sur la mise en place de responsables pédagogiques dans les regroupements de classes spécialisées en laissant croire à tort que cela était issu d'une négociation avec la SPG) ;
- **Demandent** que l'association professionnelle soit informée des projets en cours avant leur mise en application et que la direction communique clairement et harmonieusement ;
- **Constatent** le faible avancement, voire l'enlisement de certains dossiers (le remplacement des responsables des CMP, l'adaptation de l'horaire scolaire pour les regroupements de classes spécialisées et pour les CMP pour la rentrée 2014, le manque de soutien hiérarchique pour les regroupements, etc) ;
- **Relèvent** l'augmentation des tâches administratives et la surcharge qui en découle au détriment du temps consacré à penser la prise en charge des enfants de l'enseignement spécialisé ;
- **Refusent** toute nouvelle demande de rendre-compte de la direction tant qu'elle n'est pas justifiée clairement et envoyée dans des délais admissibles ;
- **Exigent** des moyens et des ressources à la mesure de la complexité toujours plus grande de la fonction d'enseignant-e spécialisé-e et à la hauteur des ambitions affichées par le département pour l'intégration de tous les élèves depuis l'entrée en vigueur du règlement d'application de la LIJBEP en septembre dernier.

Résolution adoptée à l'unanimité